

REGLEMENT

Article 1 :

L'association « Motos et Scooters anciens de Roquebrune Cap Martin » organise son 15^{ème} rassemblement de motos et scooters anciens les 25 et 26 juillet 2009. Cette manifestation comprend plusieurs balades sur routes ouvertes durant lesquelles toute notion de vitesse ou de compétition est exclue. A chaque étape, les véhicules seront exposés au public.

Article 2 :

Le rassemblement est ouvert exclusivement aux motos, scooters, et side-cars fabriqués avant 1970, immatriculés et assurés conformément aux règles du Code de la Route. Tous véhicules de fabrication postérieure à 1970, et notamment les Vespa PX, se verront refusés, à l'exception de modèles qui pourraient présenter un intérêt technique ou historique particulier, et des véhicules d'encadrement expressément désignés par les organisateurs.

Article 3 :

Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs, s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les consignes qui leur seront communiquées par l'équipe d'encadrement au fur et à mesure de l'avancement du programme.

En tout état de cause, chaque participant devra se conformer aux règles du Code de la Route, notamment en ce qui concerne le port du casque, le respect des limitations de vitesse, la détention du permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance et autres documents obligatoires. Il appartiendra en outre à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et / ou d'accident résultant d'un comportement excessif ou irresponsable d'un participant.

Article 4 :

L'organisation déclare avoir souscrit une assurance obligatoire garantissant sa responsabilité civile. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.

Article 5 :

Le montant de l'inscription est fixé à 50€ par personne pour le week-end (samedi et dimanche) et à 35€ par personne pour une journée (samedi ou dimanche). 30€ pour les enfants de moins de 12 ans pour les deux jours et 25 € pour une journée. La date limite d'inscription est fixée au 20 juillet 2009. Toute inscription enregistrée à partir du 21 juillet 2009 se verra majorée de 5 € et acceptée uniquement sous réserve de places disponibles.

L'inscription à la manifestation comprend : les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, l'entrée au bal le samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin, un T.Shirt et un souvenir de la manifestation, les apéritifs et rafraîchissements inscrits au programme.

PROGRAMME

Vendredi 24 Juillet 2009 :

A 19h : Inauguration de l'exposition « Rétrospective des rassemblements internationaux de motos et scooters anciens à Roquebrune Cap Martin » - Salle des fêtes du village – Chemin de Sainte Lucie (exposition ouverte jusqu'au 31 juillet 2009).

Samedi 25 Juillet 2009 :

De 8h à 10h : Accueil des participants et exposition des véhicules sur la place du marché, quartier Carnolès.

10h : Départ en convoi pour une balade dans l'arrière pays (Roquebrune – Menton – Castellar – Castillon – Col de Castillon – Col Saint Jean - Sospel - Col de Vescavo – Olivetta San Michele – Vallée de la Roya – Torri)

12h30 : Apéritif et repas au restaurant à Torri

15h30 : retour de la balade (Torri - Latte – Menton – Roquebrune Cap Martin)

19h : Rendez-vous sur la Place de la République à Roquebrune Village, apéritif (*Parking fermé et gardé jusqu'à 1h du matin pour les véhicules inscrits*)

19h30 : Repas des participants préparé par l'hôtel restaurant Les Deux Frères, Place de la République - Roquebrune Village

A partir de 21h : Grand Bal – Place de la République

A 23h : Remise des Prix aux Clubs participants

Dimanche 26 Juillet 2009 :

De 8h à 10h : Accueil des participants, petit déjeuner offert par les « Coqs Roquebrunois » et exposition des véhicules sur la place de la République à Roquebrune Village

10h : Départ en convoi pour une balade panoramique (Roquebrune Cap Martin – La Turbie – Laghet – La Trinité – La Grave de Peille - Peille)

12h : Apéritif offert par la mairie de Peille

12h45 : Retour à Roquebrune Village, repas des participants au restaurant « La Grotte » sur la place des Deux Frères et exposition des véhicules place de la République.

15h30 : Clôture de la manifestation sur la place de la République à Roquebrune Village.

INSCRIPTION

**BULLETIN A RENVoyer IMPERATIVEMENT
AVANT LE 20 JUILLET 2009**

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

M'engage à participer au 15^{ème} Rassemblement de motos et scooters anciens de Roquebrune Cap Martin avec le véhicule suivant :

Marque :

Type :

Cylindrée :

Année :

Club :

Je m'inscris pour : (*cocher la case correspondante*)

Le week-end complet (samedi et dimanche) :

Nombre de personnes : X 50 € : €

Enfant de moins de 12 ans : x 30 € : €

Seulement le samedi : ou **Seulement le dimanche :**

Nombre de personnes : X 35 € : €

Enfant de moins de 12 ans : x 25 € : €

**Pour toute inscription effectuée
après le 20 juillet 2009,**

il conviendra d'ajouter 5 € aux tarifs ci-dessus.

Je joins le chèque correspondant libellé à l'ordre de « Motos et Scooters Anciens de R.C.M. »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature :

